



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION POUR
L'EXERCICE
DE L'ACTIVITÉ DE TRANSPORT PAR ROUTE
DE DÉCHETS**

RÉCÉPISSÉ n°2020-023-T

Mâcon, le 03 septembre 2020

Le Préfet de Saône-et-Loire,

VU les titres I^{er} et IV du Livre V du code de l'environnement, et notamment l'article L541-8, L 541-44 à 541-45 et les articles R541-49 à R541-61 ;

DELIVRE

à DEEE - RECYCLING situé chez entreprise Locfestivité - 5 rue de la Guerlande - 71880 CHATENOY LE ROYAL, récépissé de sa déclaration relative à son activité de transport par route de **déchets dangereux et de déchets non dangereux**.

Une copie de ce récépissé est conservée à bord de chaque engin de collecte ou de transport et doit être présentée à toute réquisition des agents chargés du contrôle au titre des articles L541-44 à L541-45 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

LE PRÉFET

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau,

Gaëlle BOUTON